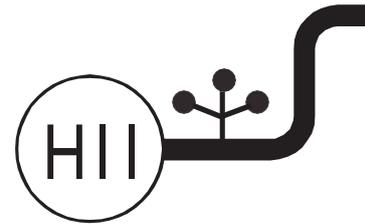


Quelques dates importantes

: FÊTONS LE 27 SEPTEMBRE

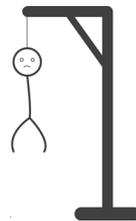


PLACE AUX PRÉCONCEPTIONS

Pour découvrir ce qui est fêté le 27 septembre, **résous** ces quelques jeux. Ensuite, **remets** dans l'ordre les mots trouvés.

1. Avec l'aide de ton instituteur, **solutionne** le pendu pour obtenir le 1^{er} mot.

W A L L O N I E



2. **Colorie** tous les mots qui se cachent dans le tableau. **Entoure** les lettres qui sont seules et **remets**-les dans l'ordre pour former le 1^{er} mot.

poire – chat – dauphin – or – cahier – ami – sac – mur – stylo – fleur – piano

	A			I		S
C	A		I			T
C	S	A	M	I		Y
	O	A				
A		C	O		T	O
T		O	I			

3. Voici une charade. **Retrouve** le mot en te servant des indices que tu reçois.

- Mon 1^{er} est un personnage imaginaire. Elle s'appelle Clochette dans Peter Pan. → [fée].....
- Mon 2^e est un objet qui ressemble à un cube et que l'on retrouve dans beaucoup de jeux de société. → [dé].....
- Mon 3^e est un animal qui vit dans les égouts et qui peut provoquer des maladies. → [rat].....
- Mon 4^e est la 9^e lettre de l'alphabet. → [i].....
- Mon dernier est un son commun à ces mots « mouton – crouton – bison ». → [on].....

- **Mon tout est le mot que tu recherches.** → Fédération
 Prénom : Nom : Classe :

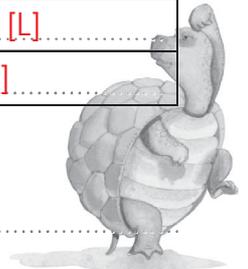
4. Voici un ensemble de calculs. **Recherche** le résultat pour chacun et **associe**-le à la lettre correspondante. Ensuite, **remets** les lettres dans le bon ordre.

40 = A	47 = C	51 = K	53 = Y	59 = X	64 = S	68 = R
72 = E	77 = B	81 = U	83 = L	88 = M	90 = F	91 = D
95 = Q	99 = N	102 = P	117 = Z	128 = J	139 = G	142 = H
144 = R	153 = V	164 = W	178 = O	185 = T	196 = I	

$8 \times 8 = 64$ [S]	$69 + 14 = 83$ [L]	$15 + 62 = 77$ [B]
$144 : 2 = 72$ [E]	$9 \times 9 = 81$ [U]	$157 - 74 = 83$ [L]
$48 \times 3 = 144$ [R]	$8 \times 9 = 72$ [E]	$94 - 35 = 59$ [X]

→ Bruxelles

Le 27 septembre, c'est la fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



① Reconnais-tu cette silhouette ?
Tu peux t'aider d'un atlas.

De quels pays actuels s'agit-il ? (il y en a 3). La Belgique, les Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg.

.....
.....
.....



Prénom : Nom : Classe :

③ Quelle est la devise de la Belgique ? **Explique**-la.

« *L'union fait la force.* » Elle rappelle aux Belges l'importance d'être unis face à un ennemi commun.



7. Complète le texte suivant.

Le 27 septembre est un jour férié en Belgique. Ce jour-là, on célèbre la fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles, rassemblant toutes les personnes qui parlent le français.

Cette date marque la victoire des Belges (Bruxellois et Wallons) face aux Néerlandais en 1830 après 4 jours de combats dans le parc de Bruxelles au terme desquels les ennemis se sont enfuis.

Prénom : Nom : Classe :

1. Lis les articles suivants, ils sont parus dans le journal *La Meuse* du 19 mars 1886.
Réponds ensuite aux questions.

M. le bourgmestre vient de prendre l'arrêté ci-après :

« VILLE DE LIÈGE.

» *Le Bourgmestre,*

» Vu les lois des 16 24 août 1790 et 30 mars 1833 ;

» Vu l'urgence ;

» Attendu qu'il importe de prévenir les dangers graves qui peuvent résulter pour l'ordre public de la manifestation socialiste de ce soir,

» Arrête :

» Art. 1^{er}. — A partir de ce jour et dès 8 h^{es} du soir, jusqu'à nouvel ordre, toute réunion de plus de cinq personnes est interdite dans les rues et places publiques ;

» Art. 2. — Toute infraction au présent arrêté sera punie conformément aux lois ;

» Art. 3. — Des expéditions de la présente ordonnance seront transmises aux autorités compétentes.

» Liège, le 18 mars 1886.

» Le bourgmestre,
» J. D'ANDRIMONT. »

M. le bourgmestre vient également de faire afficher la proclamation suivante :

« VILLE DE LIÈGE.

» *Concitoyens,*

» L'émeute soudaine qui a éclaté dans la soirée d'hier a produit partout une profonde émotion.

» Des hommes égarés, étrangers pour la plupart à la ville et instigués par des fauteurs, de désordre, se sont livrés à des actes coupables contre les propriétés.

» Aussi longtemps que la manifestation est restée dans les bornes de la légalité, l'autorité communale n'avait pas à intervenir.

» Mais dès que l'ordre a été troublé, la police, la gendarmerie et la garde civique ont fait bravement leur devoir.

» Nous les en félicitons.

» L'Administration veille et toute nouvelle tentative sera immédiatement et vigoureusement réprimée.

» Liège, le 19 mars 1886.

» Le Bourgmestre,
» J. D'ANDRIMONT. »

- Qui a signé les documents ? J. d'Andrimont.
- Quelle est sa fonction ? Il est bourgmestre.
- Quelle ville concernent-ils ? La ville de Liège.
- Que s'est-il passé ? Il y a eu des émeutes et des manifestations.
- Quand les événements ont-ils eu lieu ? La soirée du 18 mars.
- Qu'est-ce que le bourgmestre interdit de faire pour donner suite à ces émeutes ?
Dès 8 h du soir, toute réunion de plus de 5 personnes est interdite dans les rues et espaces publics.
- À ton avis ? Quel est le lien avec le 1^{er} mai ?
Réponse libre de l'élève.

Prénom : Nom : Classe :

2. **Observe** ce dessin et **réponds** ensuite aux questions s'y rapportant.

Le célèbre peintre Vincent Van Gogh a séjourné de décembre 1878 à octobre 1880 en Belgique lorsqu'il était jeune.



┆ Vincent Van Gogh – Femmes revenant du terril, 1881, Kröller-Müller Museum, Otterlo.

- Quel est le titre de ce dessin ? Femmes revenant du terril.
- En quelle année a-t-il été réalisé ? En 1881.
- Quel est le nom du peintre qui l'a réalisé ? Vincent Van Gogh.
- Le connais-tu ? Connais-tu d'autres de ses œuvres ?
Réponse libre.
- Que nous montre-t-il ?
On voit des femmes qui semblent marcher difficilement. Elles portent un sac sur leur dos et marchent courbées. Deux autres femmes les observent et semblent inquiètes.
- Quelle est l'ambiance que tu ressens en regardant cette peinture ?
Réponse libre.
- À ton avis, quel est le sentiment du peintre face à ces femmes ?
Il est bouleversé par la misère et les difficultés de vie des mineurs. Son dessin semble triste.

Prénom : Nom : Classe :

3. Lis l'extrait suivant et **réponds** ensuite aux questions s'y rapportant.

TOINO
TRAVAILLE À LA SUCRERIE

Toinou a fêté ses dix ans le 15 juin 1863. Depuis qu'il a six ans, il a travaillé aux champs avec son père qui était ouvrier agricole. Mais le fermier n'a plus besoin de lui : il vient d'acheter une moissonneuse-javeleuse, un engin qui fauche les blés et les rejette automatiquement en petits tas sur le sol. Cette machine, tirée par un cheval, fait à elle seule le travail de plusieurs ouvriers. Toinou, ses parents et ses sœurs quittent donc leur ferme.

Ils partent pour la ville, où le père a trouvé du travail à la sucrerie. Il sait que c'est pénible et dangereux : il faut râper les betteraves, faire bouillir le sirop de sucre... Il espère pourtant que Toinou pourra travailler dans une salle qui s'appelle l'« emplie », même si la chaleur y est infernale, car cela rapportera un peu d'argent à la famille. Le travail est simple : penchés au-dessus de grandes chaudières, les enfants écument les sirops en ébullition à l'aide de passoirs munies de manches, pour en ôter les petits déchets qui remontent à la surface. Mais si Toinou travaille à la sucrerie, quand pourra-t-il jouer ?

† Godard, Ph. 2001. *La Vie des enfants travailleurs pendant la Révolution industrielle*. Éditions du Sorbier. PP. 15-2X-45-48.

- Quel âge a Toinou ?

Toinou a dix ans.

- Quelle est sa date de naissance ?

Il est né le 15 juin 1853.

- Quel premier travail fait-il ?

Il aide son père qui est ouvrier agricole chez un fermier.

- Pourquoi ne le continue-t-il pas ?

Comme le fermier a acheté une moissonneuse-javeleuse, il n'a plus besoin de l'aide de son père.

- Que fait-il alors ?

Il va travailler dans une sucrerie.

- Décris son travail.

Il doit écumer le sirop de sucre bouillant pour enlever les petits déchets.

- Comment est ce travail ?

C'est un travail dangereux pour les enfants qui pourraient se brûler.

- Qu'en penses-tu ?

Réponse libre.

Prénom : Nom : Classe :

4. Lis l'extrait suivant et **réponds** ensuite aux questions s'y rapportant.

(...) La disposition du décret impérial du 5 janvier 1815 qui défend d'employer dans les houillères des enfants avant l'âge de dix ans est généralement observée dans notre contrée et si l'on emploie parfois des enfants plus jeunes, ce sont des enfants de veuves ou d'ouvriers très pauvres, on les emploie alors à des travaux fort légers par exemple à ramasser des pierres du charbon. (...)

Le minimum de la journée de travail de cet enfant est de neuf heures, depuis sept à huit heures du matin jusqu'à six, ou depuis cinq à six heures de relevée jusqu'à quatre heures du matin ; le maximum de la journée est de douze heures, et ce maximum est plus généralement suivi, (...) La moyenne du salaire de ces enfants est de 70 à 80 centimes. L'enfant se lève à six heures du matin, se lave tant bien que mal la face et les mains, déjeune de café faible au lait, à la chicorée, et de pain ; il emporte avec lui son bidon plein du même liquide et du pain un peu beurré ; dans le courant du travail, il mange et boit selon que le besoin se fait sentir ; le soir, il mange de la soupe ou de la salade se lave et se couche. (...)

Lettre à M GUILLERY, professeur à l'université de Bruxelles, par Martin Schoenfeld médecin à Charleroy, le 20 novembre 1842.

- Quel genre de document est-ce ? C'est une lettre.
- Qui en est l'auteur ? Quelle est sa profession ? Martin Schoenfeld, un docteur.
- Qui en est le destinataire ? Quelle est sa profession ?
M. Guillery, un professeur.
- De quand date-t-elle ? Du 20 novembre 1842.
- Selon ce document, à partir de quel âge les enfants sont-ils autorisés à travailler dans les houillères ? À partir de 10 ans.
- Combien de temps travaillent-ils par jour ?
Minimum 9 heures par jour, maximum 12 heures.
- Quel est le salaire moyen des enfants ? 70 à 80 centimes.
- Décris une journée d'un enfant qui travaille dans la mine.
Il se lève vers six heures du matin, se lave et déjeune de café faible au lait, à la chicorée, et de pain. Il travaille, mange et boit selon que le besoin se fait sentir. Le soir, il mange de la soupe ou de la salade se lave et se couche.



Prénom : Nom : Classe :